

Examen sur le *Règlement sur les infrastructures sociales vulnérables*

Consultations publiques : ce que nous avons appris

Commentaires de la population sur la protection des infrastructures sociales vulnérables lors de manifestations



Emergency and Protective Services
Services de protection et d'urgence

Résumé	3
Appui à l'élaboration d'un règlement	3
Types d'installations	3
Acceptabilité des comportements	3
Ce que nous avons appris	4
Introduction	5
Méthodologie	5
Hypothèses	7
Erreurs et omissions	7
Analyse	7
Appui à un règlement	7
Comportements	10
Taille des zones de protection	12
Ce que nous avons appris	12
Communautés religieuses	13
Groupes militants	13
Annexe A Questions et réponses	1
Autres commentaires	9

Résumé

La Ville d'Ottawa a mené une consultation en ligne, au moyen d'un questionnaire sur la plateforme Participons Ottawa, concernant un projet de règlement visant à protéger l'accès aux infrastructures sociales vulnérables lors de manifestations. Elle a reçu en tout 2 522 réponses entre le 27 août et le 30 septembre 2025.

L'analyse qui suit ne représente pas l'opinion de l'ensemble de la population d'Ottawa; elle fait seulement état de l'avis des résidentes et résidents qui ont décidé de répondre au questionnaire sur Participons Ottawa. La méthodologie est expliquée en détail à la page 5.

Appui à l'élaboration d'un règlement

Parmi les 2 522 répondantes et répondants, 1 181 ont dit être « fortement en défaveur » et 189, « plutôt en défaveur » de l'élaboration d'un règlement sur les infrastructures sociales vulnérables (54 pour cent), comparativement à 913 qui ont affirmé être « fortement en faveur » et 135, « plutôt en faveur » (42 pour cent).

Types d'installations

L'appui au projet de règlement pour protéger différents types d'installations est ainsi réparti :

- Établissements de santé : 1 379 réponses (55 pour cent)
- Maisons de retraite et foyers de soins : 1 189 réponses (47 pour cent)
- Installations confessionnelles : 1 140 réponses (45 pour cent)
- Installations culturelles : 1 137 réponses (45 pour cent)
- Écoles non confessionnelles : 1 120 réponses (44 pour cent)
- Écoles confessionnelles : 1 093 réponses (43 pour cent)
- Autres installations : 689 réponses

Parmi les autres installations à protéger, les répondantes et répondants ont indiqué les installations de transport et de transport en commun (routes, chemins de fer, aéroports, etc.), les épiceries et les pharmacies, les bureaux de services gouvernementaux, les garderies ainsi que les refuges. Vingt-huit personnes étaient quant à elle d'avis qu'aucune autre installation ne devrait être protégée.

Acceptabilité des comportements

Le questionnaire demandait d'indiquer si certains comportements étaient acceptables ou inacceptables durant une manifestation. Voici les comportements que la majorité des personnes répondantes a jugés **acceptables** :

- Rassemblements/regroupements pacifiques 90 pour cent
- Port de pancartes ou de banderoles 81 pour cent

- Défilés/marches 74 pour cent
- Distribution de tracts/documents 73 pour cent
- Chants/cris (sans amplification) 67 pour cent

Voici les comportements que la majorité des personnes répondantes estimait **inacceptables** :

- Utilisation de lasers pointés vers des personnes 88 pour cent
- Dégradation intentionnelle de biens 87 pour cent
- Obstruction intentionnelle des services d'urgence 87 pour cent
- Discours discriminatoires ou haineux 85 pour cent
- Profération de menaces 85 pour cent
- Comportement abusif, intimidant ou harcelant 82 pour cent
- Utilisation de feux d'artifice ou de fumigènes (sans autorisation) 80 pour cent
- Empêcher des personnes ou des travailleurs d'accéder à l'installation ou de la quitter 68 pour cent

Les comportements pour lesquels les réponses étaient le plus divisées concernaient l'utilisation de mégaphones ou de haut-parleurs sans permis : 48 pour cent des personnes répondantes trouvaient ce comportement acceptable et 41 pour cent, inacceptable.

Ce que nous avons appris

1. Cet enjeu est important pour les communautés religieuses, les personnes qui utilisent souvent les infrastructures sociales, les groupes de défense des droits ainsi que les résidentes et résidents qui s'impliquent dans la vie politique.
2. Il s'agit d'un sujet litigieux et polarisant parmi les parties concernées.
3. Il serait possible de trouver un terrain d'entente pour certains comportements problématiques.
4. Les personnes répondantes sont divisées quant à l'utilisation de mégaphones durant les manifestations.
5. Il n'y a pas de consensus quant à la taille des zones de protection autour des installations.

L'analyse détaillée de chacune de ces conclusions débute à la page 12 du présent rapport.

Introduction

La Ville d'Ottawa prépare un règlement pour garantir un accès sécurisé aux infrastructures sociales vulnérables pendant les manifestations (lieux de culte, écoles, garderies, cliniques, foyers de soins, etc.). L'une des grandes questions sur lesquelles le Conseil doit se pencher est de déterminer quels types d'installations seraient visés par le règlement.

Il doit également déterminer ce qu'on entend par « accès sécurisé ». La notion englobe-t-elle seulement la sécurité physique ou la capacité d'aller et de venir, ou devrait-elle tenir compte de la santé mentale et du bien-être, par exemple?

Les règles qui seraient instaurées pour garantir un accès sécurisé obligent également la Ville à tenir compte de leur incidence sur les droits et libertés protégés par la *Charte canadienne des droits et libertés* et à se demander si les avantages d'un règlement l'emportent sur les préjudices possibles à la liberté d'expression et au droit de se réunir de manière pacifique.

Un rapport contenant des recommandations devrait être soumis au Conseil au début de 2026.

Pour donner à la population l'occasion de s'exprimer sur le sujet et de contribuer à l'élaboration du règlement, le Conseil a mis en ligne un questionnaire sur Participons Ottawa (<https://participons.ottawa.ca/l-examen-de-reglement-sur-les-infrastructures-sociales-vulnerables>), qui a été accessible du 27 août au 30 septembre 2025.

Le présent document résume les avis et commentaires de la population ainsi que l'interprétation des résultats par le personnel. Ce dernier est conscient que ces résultats ne sont pas représentatifs de l'opinion de l'ensemble de la population et qu'ils ne reflètent que l'avis des personnes ayant décidé de répondre au questionnaire.

La consultation publique en ligne s'inscrit dans un plan global de consultation de la population, qui prévoyait des activités de rayonnement et de consultation auprès de groupes religieux, d'organismes de services et de groupes de défense des droits. Un sondage auprès des propriétaires et exploitants des infrastructures sociales a également été mené, ainsi qu'un sondage d'opinion publique, réalisé par Les Associés de recherche EKOS inc. (EKOS). Ce sondage peut être consulté à [Participons Ottawa](#). Un résumé complet des résultats de la consultation sera intégré au rapport du personnel.

Méthodologie

La consultation publique a principalement été menée au moyen d'un questionnaire en ligne et par courriels.

Le questionnaire en ligne était un moyen pour les résidentes et résidents d'exprimer leur opinion d'une façon structurée et simple à comprendre et traiter pour le personnel. Les données recueillies serviront à aider le personnel à comprendre les opinions et préoccupations des résidentes et résidents, mais ne doivent pas être considérées comme représentatives de l'opinion de l'ensemble de la population de la ville.

Il était possible de répondre au formulaire en ligne anonymement. Le personnel a constaté, lors d'autres consultations sur l'examen de règlements, que les gens sont souvent plus à l'aise d'exprimer honnêtement leur opinion lorsqu'ils n'ont pas besoin de s'identifier ou de créer un compte. Quand il est obligatoire de s'inscrire, les gens n'ont parfois plus envie de participer, surtout s'ils ne connaissent pas bien les outils en ligne ou qu'ils ne font pas confiance aux gouvernements. Pour les résidentes et résidents, l'anonymat les incite à exprimer leur véritable opinion, particulièrement sur les enjeux épineux ou clivants. Puisqu'il était rapide et facile de répondre au questionnaire, cela a incité des gens d'un plus grand éventail d'horizons à y répondre.

Si tout le monde pouvait participer à la consultation sur Participons Ottawa, le personnel a vérifié les métadonnées pour relever d'éventuelles tendances d'abus. La plateforme Participons Ottawa génère un identifiant de session qui peut servir à déterminer si une personne a répondu plus d'une fois au questionnaire pendant une même visite sur le site. Le personnel peut donc voir si quelqu'un a répondu plusieurs fois, tout en préservant l'anonymat de toutes les personnes répondantes. Le fournisseur de la plateforme dispose aussi d'outils et de processus pour détecter et prévenir les abus (piratage, utilisation de robots logiciels, etc.). Aucun cas de ce genre n'a été détecté dans le cadre de cette consultation.

Parmi les 2 522 réponses recueillies du 27 août au 30 septembre, 2 482 ont été attribuées à des collaborateurs uniques. Des 40 occurrences où un envoi en double a été détecté, 5 étaient attribuables à la saisie manuelle des réponses de résidentes et résidents ayant rempli le formulaire papier par le personnel. Celui-ci a constaté qu'il pouvait y avoir plusieurs facteurs expliquant la réception de plus d'un questionnaire pour un seul identifiant de session (membres d'un ménage utilisant le même ordinateur pour donner leur opinion, personne ayant changé d'avis sur un enjeu en particulier, ou corrigeant ou précisant ses réponses initiales, etc.). Dans la plupart des cas où plusieurs envois ont été détectés, seulement deux questionnaires avaient été envoyés, et le nombre le plus élevé de questionnaires pour un même identifiant de session était de quatre. Le personnel n'a pas relevé de cas où deux questionnaires identiques auraient été envoyés au cours d'une seule session. Au total, les envois multiples pour un même identifiant de séance représentaient 1,3 pour cent des réponses.

On a également recensé 61 cas où des commentaires ont été faits en double. Le personnel a relevé 2 commentaires différents, l'un répété 32 fois et l'autre, 9 fois. Il

pourrait s'agir d'une même personne ayant soumis le questionnaire à plusieurs reprises ou de plusieurs personnes faisant campagne pour un dossier donné. Quelle qu'en soit la cause, ces commentaires représentaient 2,4 pour cent des réponses.

Il n'était pas obligatoire de se trouver dans les limites de la ville pour soumettre le questionnaire en ligne, le personnel étant conscient que des résidentes et résidents voudraient peut-être y répondre alors qu'ils étaient en déplacement pour le travail ou en vacances, et que grâce aux réseaux privés virtuels, n'importe qui peut prétendre être à Ottawa. Le personnel a toutefois surveillé l'activité sur Participons Ottawa et constaté que la répartition géographique des réponses correspondait à celle d'autres consultations virtuelles menées par la Ville.

Le personnel a pris connaissance des 1 371 commentaires écrits pour les analyser individuellement ainsi que pour répertorier les thèmes et messages communs, et évaluer le ton. Les sommaires se trouvent à l'annexe A.

Hypothèses

L'analyse des commentaires reposait sur les hypothèses suivantes :

1. Les résidentes et résidents d'Ottawa assistent à des services religieux selon des taux correspondant à ceux de l'Enquête sociale canadienne de Statistique Canada.
2. Les résidentes et résidents d'Ottawa tendent à participer à des manifestations selon des taux cadrant avec ceux de [l'enquête 2024 sur les manifestations et les services policiers](#) de l'Angus Reid Institute.

Erreurs et omissions

Dans le questionnaire en anglais, la question 12 était mal codée et indiquait deux fois « Installations à vocation culturelle », ce qui faisait en sorte que « Services de garde » ne figurait plus dans la liste. Pour corriger le problème, les réponses indiquant deux fois « Installations à vocation culturelle » n'ont été comptées qu'une seule fois. Le personnel ne pouvant fournir de données fiables en faveur de la protection des services de garde, les données du [sondage d'opinion publique d'EKOS](#) ont donc servi à combler cette lacune.

Analyse

Appui à un règlement

Parmi les 2 522 répondantes et répondants, 1 181 ont dit être « fortement en défaveur » et 189, « plutôt en défaveur » de l'élaboration d'un règlement sur les infrastructures sociales vulnérables (54 pour cent), comparativement à 913 qui ont affirmé être « fortement en faveur » et 135, « plutôt en faveur » (42 pour cent).

Le personnel a relevé une forte corrélation entre les expériences vécues et l'appui à un règlement. Voici quelques exemples :

- Les répondantes et répondants ayant indiqué avoir fait l'expérience de comportements abusifs, intimidants ou harcelants dans l'accès aux infrastructures sociales sont considérablement plus susceptibles d'être favorables à un règlement que celles et ceux n'ayant pas vécu de telles expériences (85 pour cent comparativement à 19 pour cent).
- Parmi les personnes répondantes qui participent à l'occasion ou souvent à des manifestations, seulement 42 pour cent étaient favorables à la création d'un règlement, comparativement à 74 pour cent de celles ne participant jamais à des manifestations.

Parmi les 100 répondantes et répondant ayant indiqué avoir souvent de la difficulté à accéder aux infrastructures sociales en raison de comportements abusifs, intimidants ou harcelants, de discrimination fondée sur des motifs illicites, ou de rues, trottoirs ou entrées et sorties obstrués lors de manifestations :

- 92 étaient fortement favorables à un règlement;
- 1 était plutôt favorable à un règlement;
- 6 étaient fortement défavorables à un règlement;
- 1 était neutre.

Parmi les 1 120 répondantes et répondants ayant indiqué n'avoir jamais eu de difficulté à accéder aux infrastructures sociales en raison de ces problèmes :

- 815 étaient fortement défavorables à un règlement (73 pour cent)
- 86 étaient plutôt défavorables à un règlement (8 pour cent);
- 31 étaient neutres (3 pour cent);
- 48 étaient plutôt favorables à un règlement (4 pour cent);
- 122 étaient fortement favorables à un règlement (11 pour cent);
- 13 étaient incertains (1 pour cent)

Chez les 1 048 personnes qui étaient fortement ou plutôt favorables à un règlement :

- les installations les plus souvent fréquentées au quotidien comprenaient les écoles non confessionnelles (26 pour cent) et confessionnelles (17 pour cent) et les services de garde (13 pour cent);
- les installations les plus souvent fréquentées chaque semaine ou chaque mois comprenaient les établissements de santé (61 pour cent), les lieux de culte (52 pour cent) et les installations à vocation culturelle (43 pour cent);

- les installations rarement ou jamais fréquentées comprenaient les services de garde (81 pour cent), les maisons de retraite (77 pour cent) et les écoles confessionnelles (68 pour cent).

Chez les 1 370 personnes qui étaient fortement ou plutôt défavorables à un règlement :

- les installations les plus souvent fréquentées au quotidien comprenaient les écoles non confessionnelles (33 pour cent), les lieux de culte (22 pour cent) et les écoles confessionnelles (15 pour cent);
- les installations les plus souvent fréquentées chaque semaine ou chaque mois comprenaient les établissements de santé (59 pour cent), les installations à vocation culturelle (44 pour cent) et les lieux de culte (33 pour cent);
- les installations rarement ou jamais fréquentées comprenaient les maisons de retraite (85 pour cent), les services de garde (82 pour cent) et les écoles confessionnelles (70 pour cent).

Le personnel a relevé une corrélation limitée entre la fréquence à laquelle les gens fréquentent les installations et leur appui à un règlement sur la protection des infrastructures sociales vulnérables. De façon générale, plus une personne fréquente une installation donnée, plus elle est susceptible d'être favorable à un règlement la protégeant. Il n'y a cependant que peu de différence dans les tendances de fréquentation globales entre les personnes favorables et défavorables au règlement.

Tableau 1 – Fréquence de fréquentation des installations et soutien à des mesures de protection

Appui	En faveur		En défaveur	
	Chaque mois, chaque semaine et chaque jour ou presque (pour cent)	Rarement ou jamais (pour cent)	Chaque mois, chaque semaine et chaque jour ou presque (pour cent)	Rarement ou jamais (pour cent)
Fréquence de fréquentation				
Installations à vocation culturelle	55	44	53	44
Lieux de culte	60	39	55	44
Écoles confessionnelles	30	67	27	70
Établissements de santé	68	30	65	33
Foyers de soins	21	77	13	86
Écoles	34	64	48	50

Selon les données du tableau 1, la fréquentation personnelle des installations ne constitue pas un facteur déterminant dans le soutien à un règlement. Il existe cependant quelques exceptions notables : parmi les personnes répondantes qui

fréquentent des lieux de culte, l'appui à l'intégration de ces lieux au règlement est le plus faible chez les gens les fréquentant chaque jour ou presque (28 pour cent), lorsqu'on le compare à celui des personnes les fréquentant chaque semaine (56 pour cent), chaque mois (43 pour cent), rarement (42 pour cent) et jamais (36 pour cent). Chez les répondantes et répondants qui visitent des écoles non confessionnelles, le soutien à l'intégration de ces établissements au règlement était le plus fort parmi les personnes n'y allant jamais (51 pour cent); venaient ensuite les personnes s'y rendant chaque jour ou presque ou rarement (43 pour cent dans les deux cas) et les personnes y allant chaque mois (41 pour cent) ainsi que chaque semaine (34 pour cent). Le questionnaire demandait également d'indiquer quels types d'installations devraient être protégés par un règlement sur les infrastructures vulnérables. Voici les réponses :

- Établissements de soins de santé : 1 379 réponses (55 pour cent)
- Maisons de retraite et foyers de soins : 1 189 réponses (47 pour cent)
- Lieux de culte : 1 140 réponses (45 pour cent)
- Installations à vocation culturelle : 1 137 réponses (45 pour cent)
- Écoles non confessionnelles : 1 120 réponses (44 pour cent)
- Écoles confessionnelles : 1 093 réponses (43 pour cent)
- Autres installations : 689 réponses

Parmi les autres installations mentionnées figuraient les installations de transport en commun et de transport (routes, chemins de fer, aéroports, etc.), les épiceries et les pharmacies, les bureaux de services gouvernementaux, les garderies ainsi que les refuges. Vingt-huit personnes étaient quant à elle d'avis qu'aucune autre installation ne devrait être protégée.

Si on isole les réponses des personnes favorables à l'élaboration d'un règlement, les installations suivantes ont été mentionnées :

- Établissements d'ordre confessionnel / lieux de culte : 981 réponses (94 pour cent);
- Cliniques : 980 réponses (94 pour cent)
- Écoles confessionnelles : 963 réponses (92 pour cent)
- Installations à vocation culturelle : 938 réponses (90 pour cent)
- Maisons de retraite ou foyers de soins : 933 réponses (89 pour cent)
- Écoles non confessionnelles : 925 réponses (88 pour cent)

Comportements

Le questionnaire comportait diverses questions sur les comportements associés aux manifestations dans le but d'évaluer leur degré d'acceptabilité.

Tableau 2 – Acceptabilité des comportements

Comportement	Acceptable (pour cent)	Inacceptable (pour cent)	Indécis (pour cent)
Rassemblements/regroupements pacifiques	90	5	5
Port de pancartes ou de banderoles	81	12	7
Défilés/marches	74	15	8
Distribution de tracts/documents	73	16	11
Chants/cris (sans amplification)	67	25	8
Utilisation de mégaphones ou de haut-parleurs sans permis	41	45	10
Empêcher des personnes ou des travailleurs d'accéder à l'installation ou de la quitter	13	68	19
Utilisation de feux d'artifice ou de fumigènes (sans autorisation)	6	80	13
Comportement abusif, intimidant ou harcelant	5	82	12
Dégradation intentionnelle de biens	3	86	10
Obstruction intentionnelle des services d'urgence	2	88	10
Utilisation de lasers pointés vers des personnes	2	87	10
Discours discriminatoires ou haineux	1	85	14
Profération de menaces	1	84	14

Selon l'évaluation du personnel, ces données font état d'un large éventail de points de vue concernant les comportements lors de manifestations. Le personnel a constaté que peu de répondantes et répondants jugent inacceptables les comportements qui sont

protégés par la Charte (rassemblements pacifiques, port de pancartes, marches, distribution de tracts, chants et cris, etc.).

Il a également noté le nombre de réponses indiquant que des comportements répréhensibles ou illégaux étaient acceptables pour ces répondantes et répondants (obstruction de véhicules d'urgence, dommages intentionnels aux biens, discours haineux et menaces).

Taille des zones de protection

Concernant la taille des zones de protection autour des infrastructures sociales vulnérables, la réponse la plus fréquente était de **10 à 20 mètres** (558 personnes), suivie de **50 à 80 mètres** (476 personnes) et de **20 à 50 mètres** (201 personnes). Le personnel a aussi remarqué qu'il y avait beaucoup d'incertitude à ce sujet, 409 personnes ayant répondu qu'elles **ne savaient pas** quelle devrait être la taille de la zone de protection.

Parmi les 913 répondantes et répondants qui étaient fortement favorables à un règlement, 409 (45 pour cent) étaient en faveur d'une zone de **50 à 80 mètres**, par rapport à 106 (12 pour cent) pour une zone de **20 à 50 mètres** et à 21 (4 pour cent) pour une zone de **10 à 20 mètres**. Par ailleurs, 109 personnes se sont dites indécises (12 pour cent) et 267 (30 pour cent), en faveur d'autres solutions. Les réponses saisies par écrit étaient largement en faveur d'une zone de 100 mètres, dont 11 en faveur d'une zone d'au moins un kilomètre.

Parmi les 1 181 personnes répondantes fortement défavorables à un règlement, 398 (34 pour cent) étaient en faveur d'une zone de **10 à 20 mètres**. L'appui aux autres options s'élevait à moins de 2 pour cent pour chacune. Les 449 réponses saisies par écrit (42 pour cent) étaient massivement en défaveur d'un règlement, quelle que soit la taille de la zone de protection.

Ce que nous avons appris

Le personnel a établi les conclusions suivantes d'après les données de consultation émanant du questionnaire en ligne :

- 1. Cet enjeu est important pour les communautés religieuses, les personnes qui utilisent souvent les infrastructures sociales, les groupes de défense des droits ainsi que les résidentes et résidents qui s'impliquent dans la vie politique.**

À la lumière des comportements déclarés par les personnes répondantes dans le questionnaire, le personnel estime que ces groupes sont surreprésentés dans les résultats de la consultation :

Communautés religieuses

Selon l'Enquête sociale générale 2024 de Statistique Canada sur la vie collective, environ 11 pour cent des résidentes et résidents d'Ottawa assistent à des services religieux au moins une fois par mois. Les personnes ayant répondu au questionnaire ont indiqué assister à des services religieux chaque mois (15 pour cent), chaque semaine (26 pour cent) ou chaque jour ou presque (16 pour cent).

Ce groupe était extrêmement divisé concernant l'appui à un règlement sur les infrastructures sociales vulnérables, 40 pour cent de ses membres y étant fortement favorables et 46 pour cent, fortement défavorables.

Groupes militants

Les taux de participation à des manifestations étaient considérablement plus élevés que ceux de l'enquête 2024 sur les manifestations et les services policiers de l'Angus Reid Institute. D'après les réponses au questionnaire, 13 pour cent des personnes répondantes participent souvent (6 fois ou plus par année) à des manifestations, 17 pour cent, occasionnellement (5 fois par année ou moins), et 31 pour cent, rarement (quelques fois par année ou moins). Ces résultats cadrent avec les données de l'échantillon aléatoire de l'Angus Reid Institute, qui indiquaient que 10 pour cent des Canadiennes et Canadiens avaient participé à une manifestation dans les 6 derniers mois. On peut également établir la comparaison avec le sondage d'opinion publique de la Ville réalisé par EKOS, qui révélait que 12 pour cent des résidentes et résidents d'Ottawa avaient participé à une manifestation dans les 2 dernières années.

Les personnes appartenant à ce groupe étaient largement en défaveur d'un règlement (60 pour cent y étaient fortement défavorables et 23 pour cent, fortement favorables).

Cette surreprésentation témoigne du biais d'auto-sélection, selon lequel certains groupes sont plus motivés à participer à une consultation que d'autres, souvent en raison de leurs intérêts et de l'incidence de l'enjeu dans leur vie. Cela permet aussi d'expliquer la différence entre les données agrégées issues du questionnaire et les résultats du sondage d'opinion publique d'EKOS.

2. Il s'agit d'un sujet litigieux et polarisant parmi les parties concernées.

Le nombre de répondantes et répondants fortement en faveur et fortement en défaveur d'un règlement (83 pour cent) éclipse le nombre de personnes ayant une opinion modérée (13 pour cent) et étant neutres (4 pour cent).

3. Il serait possible de trouver un terrain d'entente pour certains comportements problématiques.

Selon les réponses à la question 9 sur l'acceptabilité des comportements durant les manifestations, 61 pour cent des personnes répondantes qui ont participé à des manifestations tiennent toujours compte de l'impact de leurs activités sur celles et ceux qui accèdent aux installations à proximité, et 13 pour cent en tiennent parfois compte.

Par ailleurs, tant les personnes favorables que défavorables à un règlement ont indiqué que les comportements suivants sont inacceptables durant une manifestation :

- Utilisation de lasers pointés vers des personnes
- Dégradation intentionnelle de biens
- Obstruction intentionnelle des services d'urgence
- Discours discriminatoires ou haineux
- Profération de menaces
- Comportement abusif, intimidant ou harcelant
- Utilisation de feux d'artifice ou de fumigènes (sans autorisation)
- Empêcher des personnes ou des travailleurs d'accéder à l'installation ou de la quitter

4. Les personnes répondantes sont divisées quant à l'utilisation de mégaphones durant les manifestations.

De façon globale, 48 pour cent des personnes répondantes étaient en faveur de l'utilisation de mégaphones ou de haut-parleurs lors de manifestations, et 41 pour cent, en défaveur. Cependant, selon l'analyse des données recueillies, les opinions sont très nuancées. En effet, l'appui à l'utilisation de ces appareils varie selon l'ampleur du bruit, les personnes touchées et le message transmis. Plusieurs réponses faisaient aussi état de préoccupations quant aux biais dans le maintien de l'ordre. Voici quelques exemples de commentaires :

- « Les permis pour les mégaphones sont ridicules, car le bruit causé par les travaux dans la ville est bien pire que le bruit causé par n'importe quelle manifestation qui se respecte. »
- « Les répercussions du bruit sont particulièrement graves lorsqu'elles affectent des patients qui *n'ont pas le choix d'être là*. C'est la même chose pour les enfants qui sont à l'école; ils ne peuvent pas décider de partir. »

- « J'ai le droit d'accéder aux espaces publics en toute sécurité sans me faire harceler ou intimider, me faire insulter, menacer ou crier dessus, entendre des hurlements ou des bruits assourdissants, ou faire face à des gens belligérants ou hostiles, et je n'ai pas à exposer mes enfants et mes petits-enfants à de tels comportements barbares! »
- « J'ai remarqué dans les derniers mois que les règlements relatifs aux manifestations sont appliqués différemment selon le groupe visé. Par exemple, les camionneurs du convoi ont pu faire énormément de bruit, mais les manifestants pour la Palestine ont été accusés et, dans certains cas, détenus pour avoir utilisé des mégaphones à l'hôtel de ville. »

5. **Il n'y a pas de consensus quant à la taille des zones de protection autour des installations.**

Voici la répartition des réponses à la question « Quelle distance de la limite de la propriété permettrait une manifestation significative tout en garantissant un accès sécurisé? » :

10 à 20 mètres	23 pour cent
20 à 50 mètres	8 pour cent
50 à 80 mètres	19 pour cent
Je ne sais pas	17 per cent
Autre	33 pour cent

Parmi les personnes ayant indiqué « Autre », les réponses étaient variées, allant de 0 mètre (surtout chez les personnes fortement en défaveur d'un règlement) à 1 kilomètre.

Les répondantes et répondants ayant dit qu'ils avaient déjà évité d'utiliser une infrastructure sociale en raison d'une manifestation avaient tendance à favoriser de plus grandes zones de protection, 44 pour cent d'entre eux étant en faveur de zones de 50 à 80 mètres, et 31 pour cent ont saisi une zone de plus de 80 mètres.

Annexe A

Questions et réponses

Question 1 : À quelle fréquence utilisez-vous les services dans les types d'installations suivants à Ottawa?

Tableau 3 – Fréquence d'utilisation des infrastructures par les personnes répondantes par type d'installation

Fréquence	Jamais	Rarement	Chaque mois	Chaque semaine	Chaque jour ou presque	Incertain	Total
Installations à vocation culturelle	253	863	600	489	242	61	2 508
Services de garde	1 748	284	45	56	305	38	2 476
Établissements d'ordre professionnel	458	595	388	642	408	22	2 513
Écoles professionnelles	1 296	436	114	210	391	48	2 495
Cliniques ou établissements de soins de santé	22	776	1,254	246	172	45	2 515
Maisons de retraite ou foyers de soins	1 291	750	189	140	90	50	2 510
Écoles (non professionnelles)	784	625	147	148	750	49	2 503

Nombre total de réponses = 2 522

Question 2 : Avez-vous déjà évité de vous rendre dans l'une de ces installations parce que vous craigniez une manifestation à proximité?

Non 1 792

Oui 650

Je ne me souviens plus 75

Nombre total de réponses = 2 517

Question 3 : Avez-vous déjà modifié votre comportement lors de l'accès à des installations mentionnées à la question 1 (itinéraire, horaire, choix de l'installation, etc.) parce que vous aviez des préoccupations de sécurité ou étiez mal à l'aise à proximité de ces installations?

Non	1 669
Oui	763
Je ne me souviens plus	80

Nombre total de réponses = 2 512

Question 4 : Avez-vous déjà eu de la difficulté à accéder à des installations pour les raisons qui suivent?

Tableau 4 – Fréquence des problèmes d'accès par type

Raison	Jamais	Rarement (seulement quelques fois)	Occasionnelle ment (quelques fois par année)	Souvent (plusieurs fois par année)	Total
Manifestation à l'extérieur de l'installation	1 677	379	263	194	2 513
Comportement abusif, intimidant ou harcelant	1 653	338	280	230	2 501
Discrimination fondée sur des motifs illicites	1 670	304	262	272	2 508
Obstruction de routes, de trottoirs, d'entrées ou de sorties	1 313	596	352	242	2 503

Nombre total de réponses = 2 513

Question 5 : Lorsque vous vous trouvez près de manifestants, à quelle fréquence avez-vous les pensées suivantes?

Tableau 5 – Réflexions des personnes répondantes concernant les manifestations

Réflexion	Jamais	Rarement	Parfois	Souvent	Toujours	Incertain
Je suis reconnaissant(e).	514	246	384	608	598	75
Je ne me sens pas le(la) bienvenu(e)	914	501	319	273	358	58
Je suis engagé(e)	478	319	637	525	356	105
Je suis incommodé(e)	740	572	462	275	327	50
J'apprends quelque chose	451	348	462	496	618	52
J'ai peur	1 223	395	289	237	254	25
Je suis solidaire	330	311	666	633	408	75
Je ne peux pas accéder aux services dont j'ai besoin	1 337	396	335	178	135	37

Nombre total de réponses = 2 427

Question 6 : À quelle fréquence participez-vous à des manifestations à Ottawa?

Jamais	831
Rarement (1 à 2 fois par année ou moins)	772
Souvent (6 fois ou plus par année)	334
Occasionnellement (3 à 5 fois par année)	422
Sans objet / Je préfère ne pas répondre	150

Nombre total de réponses = 2 509

Question 7 : Avez-vous participé à l'organisation d'une manifestation au cours des 12 derniers mois?

Non	1,390
Je préfère ne pas répondre	167
Oui	118

Nombre total de réponses = 1 675

Question 8 : Au cours des 12 derniers mois, avez-vous organisé une manifestation ou pris part à une manifestation sur le lieu ou à proximité d'un des types d'installations qui suivent?

Installations à vocation culturelle	183
Services de garde	48
Écoles élémentaires ou secondaires non confessionnelles	110
Installations confessionnelles	137
Cliniques ou établissements de soins de santé	78
Centres communautaires ou récréatifs	172
Maisons de retraite ou de soins ou foyers de soins de longue durée	40
Incertain	704

Nombre total de réponses = 1 472

Question 9 : Lorsque vous participez à une manifestation, tenez-vous compte de l'impact de vos activités sur les personnes accédant aux installations à proximité?

Toujours	1 014
Parfois	223
Jamais	49
Rarement	38
Sans objet / Incertain	336

Nombre total de réponses = 1 660

Question 10 : Indiquez si vous pensez que les activités qui suivent sont « acceptables » ou « inacceptables » lors d'une manifestation à proximité d'infrastructures sociales vulnérables.

Tableau 6 – Comportements acceptables à proximité d'infrastructures sociales

Activité	Acceptable	Inacceptable	Indécis
Se rassembler de façon pacifique	2 261	135	115
Tenir des pancartes ou des bannières	2 042	292	175
Marcher ou défiler	1 907	379	216
Distribuer des dépliants ou du matériel	1 830	411	266
Chanter ou crier (sans amplification)	1 690	619	201
Utiliser un porte-voix ou un haut-parleur (sans permis)	1 040	1 212	255
Empêcher des gens ou des travailleurs d'entrer ou de sortir	318	1 711	475
Utiliser des feux d'artifice ou des fumigènes (sans permis)	163	2 020	319
Se permettre des comportements abusifs, intimidants ou harcelants	119	2 072	311
Faire des dommages intentionnels à des biens	73	2 174	258
Pointer des lasers vers des gens	60	2 196	243
Faire intentionnellement obstruction à des services d'urgence	40	2 205	261
Proférer des menaces	27	2 129	349
Tenir un discours discriminatoire ou haineux	21	2 136	348

Nombre total de réponses = 2 513

Question 11 : Êtes-vous en faveur de l'élaboration d'un règlement municipal pour protéger l'accès sécurisé aux lieux énumérés à la question 1?

Fortement en défaveur	1 181
Fortement en faveur	913
Plutôt en défaveur	189
Plutôt en faveur	135
Neutre	66
Incertain	29

Nombre total de réponses = 2 513

Question 12 : Quels types d'installations devraient, selon vous, être inclus dans les infrastructures sociales vulnérables?

Cliniques ou établissements de soins de santé	1 379
Maisons de retraite ou de soins	1 189
Installations confessionnelles	1 139
Écoles non confessionnelles	1 120
Écoles confessionnelles	1 116
Installations à vocation culturelle	1 008
Autre	703

Nombre total de réponses = 2 513

Question 13 : Si un règlement établissait une zone de protection autour des infrastructures sociales vulnérables, quelle distance de la limite de la propriété permettrait une manifestation significative tout en garantissant un accès sécurisé?

De 10 à 20 mètres	558
De 50 à 80 mètres	476
De 20 à 50 mètres	201
Je ne sais pas	409
Autre	814

Nombre total de réponses = 2 458

Question 14 : Répondez-vous au nom d'une organisation ou d'un groupe d'intérêt?

Non	2 461
Oui	45

Nombre total de réponses = 2 506

Parmi les personnes ayant indiqué qu'elles répondaient au nom d'une organisation, 24 étaient affiliées à des groupes confessionnels, 7 à des organismes de défense des droits, 3 à des organismes de services communautaires et 1 à un syndicat.

Autres commentaires

Fortement en défaveur

En tout, 811 commentaires ont été rédigés par des personnes ayant indiqué qu'elles étaient fortement en défaveur de l'élaboration d'un règlement (ce total comprend un commentaire qui a été soumis, avec de légères variations, plus de 30 fois) :

« Il n'est pas justifié d'élaborer un règlement qui créerait une zone tampon; cela empiéterait grandement sur les droits des résidentes et résidents d'Ottawa et entraînerait des risques juridiques non négligeables pour la Ville. Les règlements de cette nature existants sont contestés par divers groupes, notamment par l'Association canadienne des libertés civiles, car ils ne respectent pas la Charte. La loi n'a pas à faire en sorte qu'on se sente à l'aise; c'est un aspect essentiel de l'expression de la dissidence. La Ville doit abandonner ce projet de règlement de zone tampon et devrait faire part de cette position aux ordres de gouvernement qui s'intéressent aussi à des politiques répressives du genre. »

Voici les thèmes communs ressortant des commentaires de cette catégorie :

- Le règlement proposé enfreint la Charte (482 commentaires).
- Il n'est pas nécessaire d'adopter un tel règlement, en raison des lois en vigueur et parce qu'il n'est pas prouvé que les manifestations causent des préjudices (196 commentaires).
- Ce règlement fera du tort aux communautés marginalisées, car il étouffera leurs voix et sera appliqué de façon inégale (109 commentaires).
- La consultation est biaisée ou faussée (94 commentaires).
- Le règlement nuira à la liberté d'expression (84 commentaires).

Vingt-huit commentaires proposaient une rétroaction constructive (études supplémentaires, options stratégiques à envisager, etc.).

De façon générale, le ton des commentaires était réprobateur.

Plutôt en défaveur

En tout, 37 commentaires ont été rédigés par des personnes ayant indiqué qu'elles étaient plutôt en défaveur de l'élaboration d'un règlement. Ces commentaires ont mis en lumière un tiraillement entre le droit fondamental de manifester et les enjeux de sécurité publique et de maintien de la paix et de l'ordre. De l'analyse globale se dégage une préoccupation prédominante, à savoir que le règlement irait trop loin et enfreindrait le droit à la liberté d'expression et aux rassemblements pacifiques que prévoit la Charte. Ce point de vue était souvent justifié par l'argument selon lequel les manifestations sont intrinsèquement perturbatrices et dérangeantes.

Thèmes communs et principales préoccupations

Les thèmes qui se dégagent le plus des commentaires concernaient le caractère suffisant des lois existantes, l'application inégale de la loi et l'ambiguïté des mots-clés.

- **But et contexte des manifestations** : Quatorze commentaires mentionnaient qu'il est important de tenir compte du but et du contexte des manifestations. Les manifestations qui visent spécifiquement des groupes véritablement vulnérables (comme les manifestations contre l'avortement où l'on voit des pancartes explicites ou les manifestations contre les personnes trans près d'écoles) devraient être encadrées, mais les personnes qui protestent contre les décisions d'institutions devraient être protégées. Les commentaires faisaient aussi état de la nécessité d'exclure du règlement le piquetage légal (ex. : travailleuses et travailleurs en grève).
- **Priorités et vulnérabilité** : Douze commentaires mentionnaient des priorités que les personnes répondantes estiment plus urgentes pour la Ville, notamment l'itinérance au centre-ville. Ces personnes étaient d'avis que ces enjeux concernent des personnes véritablement vulnérables et que la Ville devrait s'y attaquer avant de restreindre les droits démocratiques.
- **Ambiguïté et portée du règlement** : Neuf commentaires faisaient état de préoccupations concernant l'ambiguïté du libellé du règlement; il a été mentionné à plusieurs reprises que la définition des termes « vulnérable », « intimidant », « harcelant » et « comportement abusif » était trop large et subjective.
- **Recours aux lois existantes** : Cinq commentaires mentionnaient qu'un nouveau règlement n'était pas nécessaire, car il existe déjà des lois qui portent sur les comportements illégaux ou perturbateurs, comme le harcèlement, les agressions, le vandalisme et les infractions à la réglementation sur le bruit.

Le consensus qui se dégagait de ces réponses plutôt en défaveur d'un règlement était que ce ne sont pas toutes les activités de manifestation qui devraient être non réglementées, mais que tout nouveau règlement devrait être extrêmement précis, restreindre le moins possible les droits démocratiques fondamentaux, être appliqué de façon juste et équitable et ne pas servir d'outil pour museler la dissidence qui « dérange » certains segments de la population.

Globalement, le ton de ces commentaires était empreint de scepticisme ou de cynisme.

Neutre

En tout, 29 commentaires ont été rédigés par des personnes ayant indiqué qu'elles étaient neutres quant à l'élaboration d'un règlement. Si ces personnes s'opposaient de

façon quasi unanime à la violence, à la haine et aux comportements extrêmement perturbateurs (le convoi de camionneurs était mentionné comme exemple de comportement inacceptable), elles s'inquiétaient vivement de l'effet négatif qu'aurait le règlement sur les droits démocratiques fondamentaux, surtout la liberté d'expression, le droit de se rassembler et le droit de manifester.

Voici les principaux thèmes et préoccupations ressortant des commentaires :

- **Protection des droits** : Douze personnes ont dit s'inquiéter que le règlement restreigne de façon excessive le droit de manifester. Les commentaires insistaient sur le fait que les manifestations sont intrinsèquement perturbatrices et que de petits inconvénients ne sont pas comparables à des violations de la Charte.
- **Clarté** : Huit commentaires critiquaient l'imprécision des définitions de termes clés comme « harcèlement », « vulnérable » et « inconvénient », et le flou entourant ce que constitue une obstruction « acceptable ». Ces personnes craignaient que cette ambiguïté entraîne une application biaisée et arbitraire du règlement.
- **Caractère suffisant des lois existantes** : Six personnes étaient d'avis que les lois, règlements et pouvoirs policiers existants suffisent déjà à encadrer la violence et les menaces majeures, ce qui rend le nouveau règlement inutile.
- **Exclusions** : Trois personnes ont spécifiquement mentionné que les actions liées au monde du travail et les grèves à l'extérieur des milieux de travail devraient être explicitement exclues de la portée du règlement.

En général, le ton des commentaires est empreint de scepticisme, les personnes répondantes indiquant qu'elles ne veulent pas que la Ville entrave leur droit de manifester pour des causes politiques et sociales, et précisant qu'un éventuel règlement devrait être appliqué de façon conséquente, sans parti pris politique.

Plutôt en faveur

En tout, 51 commentaires ont été rédigés par des personnes ayant indiqué qu'elles étaient plutôt en faveur de l'élaboration d'un règlement. Voici les thèmes communs ressortant des commentaires de cette catégorie :

- Les manifestations doivent être raisonnables et respecter le cadre législatif (17 commentaires).
- Il faut appliquer les lois et règlements en vigueur (9 commentaires).
- Il faut exclure certaines infrastructures sociales vulnérables (6 commentaires).
- Il faut tenir compte de la Charte (4 commentaires).

- Il faut éliminer les symboles et discours haineux (3 commentaires).
- Il faut protéger les infrastructures sociales vulnérables (2 commentaires).

Dans l'ensemble, ces commentaires étaient réfléchis et neutres, leurs auteures et auteurs s'opposant aux perturbations déraisonnables causées par les manifestations et étant favorables à un règlement qui tiendrait compte de la Charte, des outils d'application de la loi existants et des répercussions des manifestations sur les groupes vulnérables.

Fortement en faveur

Trois cent soixante-quatre (364) personnes fortement en faveur de l'élaboration d'un règlement ont fait des commentaires (deux [2] commentaires ont été envoyés en double).

Les thèmes communs s'articulaient autour de la nécessité d'encadrer de façon raisonnable les manifestations et de faire appel à la police en cas de débordements, ainsi que de la nécessité de protéger l'accès aux infrastructures sociales et de protéger les gens de la haine et des discours haineux.

« Pour la première fois de ma vie, j'ai peur. J'ai peur de me rendre à mon centre culturel parce que je crains de me faire agresser, menacer ou blesser. J'ai même peur d'aller à mon lieu de culte à cause de ça. J'ai déjà visité mon centre culturel pendant une manifestation, et les manifestants sont devenus agressifs et empêchaient les gens d'en sortir. »

La plupart des personnes répondantes qui étaient fortement en faveur d'un règlement défendaient le droit de manifester, mais avec certaines conditions (ex. : la manifestation doit être pacifique, les résidentes et résidents doivent se sentir en sécurité dans les espaces publics, il faut éviter de perturber la circulation, manifestations restreintes à certains moments de la journée, tolérance zéro pour l'intimidation, etc.). De nombreuses personnes étaient également en faveur d'exceptions pour les manifestations de travailleuses et travailleurs.

Certaines personnes ont donné l'exemple du convoi de camionneurs pour illustrer ce qui devrait être interdit et d'autres ont exprimé leur frustration concernant l'inertie de la police lorsque les manifestations dépassent la limite du raisonnable, notamment les manifestations de haine dans certains cas.

Enfin, certaines personnes ont insisté sur l'importance d'autoriser les mesures syndicales légales dans les installations tout en préservant l'accès public.

Les gens étaient critiques pour ce qui est des actions de groupes de manifestants, et se réjouissaient de potentielles interventions municipales pour apaiser leurs inquiétudes.

Guerre entre Israël et le Hamas

La guerre entre Israël et le Hamas a souvent été mentionnée dans les commentaires, les répondantes et répondants appuyant la Palestine et s'opposant à Israël. Le personnel a analysé 194 commentaires sur ce conflit (102 appuyant le mouvement propalestinien, 75 appuyant la communauté juive et 12 étant neutres).

En ce qui concerne l'appui à un règlement, 102 commentaires faisant mention de la guerre entre Israël et le Hamas provenaient de personnes fortement en défaveur d'un règlement et 12, de personnes plutôt en faveur. Il y avait également 72 commentaires de personnes fortement en faveur d'un règlement et 3 de gens plutôt en faveur. Les personnes ayant exprimé un appui à la communauté juive étaient à 92 pour cent fortement favorables à un règlement et celles appuyant la Palestine étaient y étaient fortement défavorables, à 89 pour cent.